Accord de partenariat et de coopération UE-Malaise

2022/0221(NLE) - 14/06/2023 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 553 voix pour, 38 contre et 25 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le gouvernement de la Malaisie, d'autre part.

Le Parlement a **donné son approbation** à la conclusion de l'accord.

L'accord vise à établir un partenariat renforcé entre l'Union et la Malaisie ainsi qu'à approfondir et renforcer la coopération sur les questions présentant un intérêt mutuel, notamment les droits de l'homme, la non-prolifération des armes de destruction massive, la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, le commerce, la migration, l'environnement, l'énergie, le changement climatique, les transports, les sciences et les technologies, l'emploi et les affaires sociales, l'éducation et l'agriculture.

Le respect, d'une part, des principes démocratiques et des droits de l'homme, inscrits dans la déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et, d'autre part, du principe de l'état de droit sous-tend les politiques intérieures et internationales des parties et constitue un élément essentiel de l'accord.

Le Parlement a également adopté une résolution non législative sur le projet de décision du Conseil.